



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU SÉANCE DU 12 MARS 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
10	6	9	-

<p>Objet de la Délibération</p> <p>Budget annexe « Activités de loisirs et professionnelles » : Reprise anticipée des résultats 2025</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2026-CM1203-2</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-six, le douze mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le vingt-six février de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Adjoint, Christian MALBEC.</p> <p>Présents : M. Patrick ACHARD, M. André BRIEULLE, M. Philippe BOUYGES, Mme Laure COELHO-COSTA, Mme Patricia HAESEVOETS, M. Christian MALBEC, Mme Catherine NOLLET, Mme Marie-Ève PETIT-DE-LA-RHODIERE et M. Bruno VAYSON DE PRADENNE</p> <p>Absents : M. Xavier ARENA</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Patricia HAESEVOETS</p>
---	---

M. le Président de séance rappelle à l'assemblée délibérante que conformément aux articles L.2311-5, R.2311-11, R.2221-48-1, R.2221-90-1, R.2311-13, D.5217-12, D.5217-13 et D.5217-14 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),



- les états de restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur),

et,

- soit un extrait du compte financier unique,
- soit le compte financier unique,
- soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Une reprise anticipée des résultats est donc proposée pour le vote du budget 2026 et se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat reporté 2024		148 202,33 €	148 202,33 €
Exécution 2025	78 997,41 €	88 183,41 €	9 186,00 €
TOTAL	78 997,41 €	236 385,74 €	157 388,33 €

Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2025 est excédentaire de 157 388,33 €. Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat, qui doit en priorité couvrir l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat reporté 2024		128 207,19 €	128 207,19 €
Exécution 2025	44 721,11 €	59 111,89 €	14 390,78 €
TOTAL	44 721,11 €	187 319,08 €	142 597,97 €
Restes à réaliser	7 492,52 €	0,00 €	-7 492,52 €
TOTAL AVEC REPORTS	52 213,63 €	187 319,08 €	135 105,45 €

Le résultat d'investissement pour l'exercice 2025 est excédentaire de 142 597,97 €. Après intégration des restes à réaliser, il est constaté l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (solde positif de 135 105,45 €).

Enfin si le Compte Financier Unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des résultats dans la plus proche décision budgétaire suivant le CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Aussi,

- Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu** la fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- Vu** le tableau des résultats (produit et visé par le comptable),
- Vu** les restes à réaliser au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur),



LE CONSEIL MUNICIPAL

ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

CONSTATE ET APPROUVE les résultats de l'exercice 2025,
REPORTE l'excédent du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de
157 388,33 € (ligne budgétaire 002),
REPORTE l'excédent du résultat de la section d'investissement pour un montant de
142 597,97 € (ligne budgétaire 001),
ADOpte, pour le budget 2026, la reprise des résultats ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

Patricia HAESEVOETS

le Président de séance

Christian MALBEC





COLLECTIVITÉ

ACTIVITÉS DE LOISIRS ET
PROFESSIONNELLES

Détermination du Résultat au :

31/12/2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes	88 183,41		59 111,89
- Dépenses	78 997,41		44 721,11
Résultat de l'année	9 186,00		14 390,78
Ligne 002 reporté N-1	148 202,33	Ligne 001 reporté N-1	128 207,19
Résultat Cumulé au : 31/12/2025	(A) 157 388,33	(B)	142 597,97

Calcul du besoin de financement sur le budget :

2026

Besoin de Financement = Déficit d'Investissement + solde des Restes à Réaliser au 31/12/2025

Restes à Réaliser (RAR) arrêtés au :	31/12/2025	
RECETTES	(C)	0,00
- DEPENSES	(D)	7 492,52
SOLDE :	(E)	-7 492,52
Besoin de financement (Si >0 Excédent, si <0 Besoin)	(B)+(E)	135 105,45

Inscription au BUDGET :

2026

LIGNE 001 - SI	(B)	142 597,97	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes
RAR Recettes d'investissement	(C)	0,00	
RAR Dépenses d'investissement	(D)	7 492,52	
C/1068 - SI - Recettes (Couverture du Besoin de Financement)	(F)	0,00	Dans la limite du Résultat Cumulé de la SF de N-1 (A)
LIGNE 002 - SF	(A)-(F)	157 388,33	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes

Le Comptable

Responsable du SGC de PERTUIS
VENTURI Céline

le 11 Mars 2026 -

Responsable du SGC de PERTUIS
VENTURI Céline

Service de Gestion Comptable
210 Rue François Gernelle BP 40
84121 PERTUIS Cedex
Siret 13001145500412
Tel : 04 90 79 02 15



BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE DE MURS

BUDGET 26500 - ALP

12 mars 2026

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET		239 019,76	81 631,43
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	-	-
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)		157 388,33
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		239 019,76	239 019,76

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET		576 945,21	441 839,76
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	7 492,52	-
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)		142 597,97
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		584 437,73	584 437,73
TOTAL DU BUDGET		823 457,49	823 457,49

BONAVENTURE STEPHANE
INSPECTEUR DES FINANCES
PUBLIQUES

Service de Gestion Comptable
210 Rue François Gernelle BP 40
84121 PERTUIS Cedex
Siret 130 01145600412
Tel : 04 90 79 02 15



Commune de
Murs

ÉTAT DES RESTES À RÉALISER
EXERCICE 2025
BUDGET ALP - 26500

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

OPÉRATION	ARTICLE	DÉSIGNATION	MONTANT
10008	2031	RENOVATION DU CAMPING	1650,00
10013	2158	DEFENSE INCENDIE	5842,52
TOTAL			7 492,52 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

OPÉRATION	ARTICLE	DÉSIGNATION	MONTANT
-	-	-	0,00
TOTAL			0,00 €

Fait à MURS le 26 février 2026

Le Maire

Xavier ARENA

